

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

2023

19 juin 2024

AVERTISSEMENT

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures ou le comportement d'autres acteurs sur le marché. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels. Ces déclarations peuvent se référer aux plans, objectifs et stratégies d'Alan Allman Associates, de même qu'à des événements futurs, des revenus à venir ou encore des synergies ou des résultats qui ne constituent pas des informations factuelles à caractère historique.

La suite des évènements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document du fait d'un certain nombre de risques et incertitudes.

Alan Allman Associates ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur. Ce communiqué ne constitue ni ne contient une offre de vente des actions Alan Allman Associates ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'actions Alan Allman Associates en France, au Canada ou dans aucun autre pays.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SECRETAIRE DE SEANCE

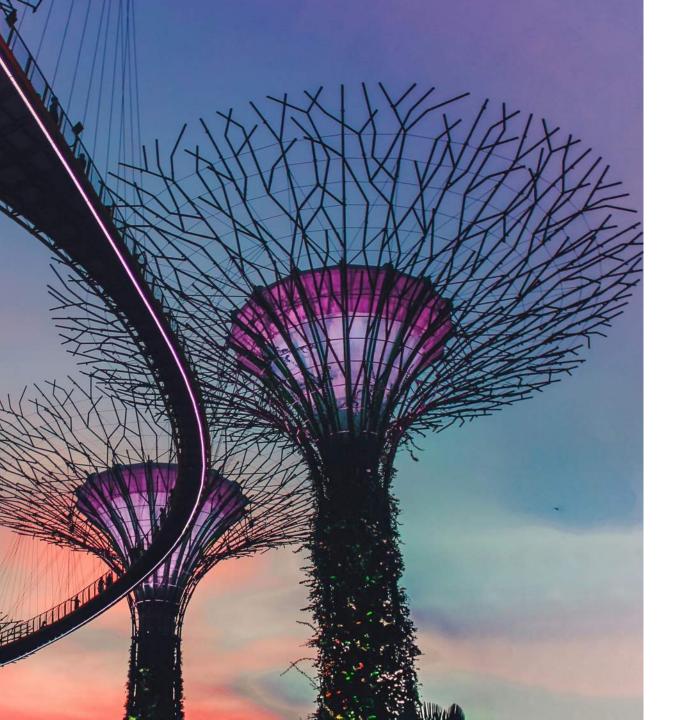
Stéphanie Momiron

MEMBRES DU BUREAU

- Audrey Barra LesainKarine Arnold
- Jean-Marie Thual

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• Philippe Noury pour Sofidem



ORDRE DU JOUR

- MESSAGE DU PRÉSIDENT
- ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UN ECOSYSTEME UNIQUE
- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS 2023 ALAN ALLMAN ASSOCIATES SA
- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ALAN ALLMAN ASSOCIATES SA
- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES DÉLÉGATIONS
- QUESTIONS / REPONSES
- LECTURE ET MISE AU VOTE DES RÉSOLUTIONS
- CONCLUSION



01

MESSAGE DU PRÉSIDENT Jean-Marie THUAL





MESSAGE DU PRESIDENT

Chers Actionnaires,

L'année 2023 a été une année importante pour notre écosystème axée sur l'internationalisation et le déploiement de nos savoir-faire dans d'autres régions, en Asie et dans la péninsule ibérique, et le renforcement de nos plateformes historiques.

Différent et unique, notre modèle l'est sans aucun doute dans le monde du conseil. **L'humain est au cœur de notre modèle** depuis la création d'Alan Allman Associates en 2009.

2023 a vu notamment le **déploiement de nouvelles offres d'excellence**, entre autres dans le domaine de l'IA, de la RPA, de la data, du cloud et de la cybersécurité, la continuité de **notre stratégie de marques fortes**, le développement de clients dans les **secteurs porteurs** que sont l'énergie, la santé, le luxe ou encore le secteur public et la reconnaissance de **notre politique RSE**.

Une croissance de chiffres d'affaires remarquable de + 17% (à taux de change constant). Un chiffre d'affaires 2023 qui s'établit à 365,6 millions d'euros. Un modèle performant qui a vu une multiplication du chiffre d'affaires par 10 en 10 ans, et une rentabilité qui a doublé en 2 ans.

Je tiens à **remercier l'ensemble de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos clients** pour cette année 2023 remarquable, et **vous, chers actionnaires, remercier tout particulièrement** pour votre confiance.

Jean-Marie Thual

Le comité exécutif

COMITÉ EXÉCUTIF



Jean-Marie Thual

Président et fondateur Alan Allman Associates

Karine Arnold

Directrice Générale en charge des finances

Florent Sainsot

VP, Directeur Général des Opérations France

David Ramakers

VP, General Manager Benelux

David Bellaiche

VP France, Pôle Stratégie et management, Directeur Général Althéa

Abdellah Hajji

VP General Manager APAC

Leandro E Pereira M

VP General Manager IBERIA

Benjamin Mathieu

Administrateur

Le conseil d'administration

ADMINISTRATEURS INTERNES & INDÉPENDANTS



Jean-Marie Thual

Président du conseil d'administration

Karine Arnold

Administrateur

Audrey Barra Lesain

Administrateur

Cédric Raths

Administrateur

Charles A Gratton

Administrateur

Benjamin Mathieu

Administrateur

Florence Perrin-Méric

Vice-présidente Marketing, Communication et Relations Investisseurs International



Florence Perrin-Méric a rejoint Alan Allman Associates en 2019 pour prendre en charge l'agence de marketing et de communication intégrée à l'écosystème après un parcours en agences et au sein des Gafam. L'équipe d'une quinzaine de personnes accompagne les marques de l'écosystème dans leur croissance.

Elle est aujourd'hui vice-présidente, Marketing, Communication et relations investisseurs international.

Les commissaires aux comptes



SOFIDEM

02

ALAN ALLMAN ASSOCIATES





Créé en 2009, Alan Allman Associates, écosystème de cabinets de conseil spécialisés dans la stratégie et la transformation digitale avec plus de 3800 talents et 15 marques opérationnelles autour de 4 domaines clés





NOS DOMAINES CLES ET EXPERTISES RECONNUES

Conseil en High Tech

Cybersécurité, cloud, gestion des données, big data, IA, architecture, de migration informatique et de digitalisation...

Conseil en Digital Marketing

Stratégie numérique, stratégie de communication, conception UX/UI, gestion de contenu, webmarketing, médias sociaux, événements...

Conseil en Stratégie & Management

Gestion des risques, intelligence économique, gestion des processus, conseil stratégique, opérations et de gestion du changement...

Conseil en Transformation Industrielle

Gestion de la chaîne d'approvisionnement, réduction des coûts et de management de la qualité...











Conseil en Stratégie et Management

MANAGEMENT DE PROJETS TRANSFORMAT° SI





HR, CORPORATE FINANCE & **PROCUREMENT**





ROBOTIC PROCESS AUTOMATION IA & DATA SCIENCE







CONSEIL FINANCIER RISQUE, RÉGUL., MARCHÉ





DATA INTEGRATION EXPERTS LOGICIELS & IBM



satisco

STRATÉGIE & **INNOVATION BÉNÉFICES & ROI**



winning



Conseil en High Tech

MIGRATION DES DONNÉES, AUDIT & RECONCILIATION





INTÉGRATION DE LOGICIEL ERP EPICOR





TALENT CONSEIL & STRATÉGIE IT





INTÉGRATION DE LOGICIEL ERP ORACLE NETSUITE



GURUS

SERVICES GÉRÉS HOSTING & CLOUD SOLUTIONS





SOLUTIONS MICROSOFT CLOUD & IOT





SOLUTIONS CLOUD CYBERSÉCURITÉ





VICTIIX

DIGITAL, INNOVATION, PROJECT MANAGEM[†]





Conseil en Marketing Digital

STRATÉGIE DE MARQUE,
DESIGN, DIGITAL,
WEBMARKETING
FOCUS SUR LE SECTEUR PUBLIC



INNOVATION
WEB3
METAVERSE

excelsior.

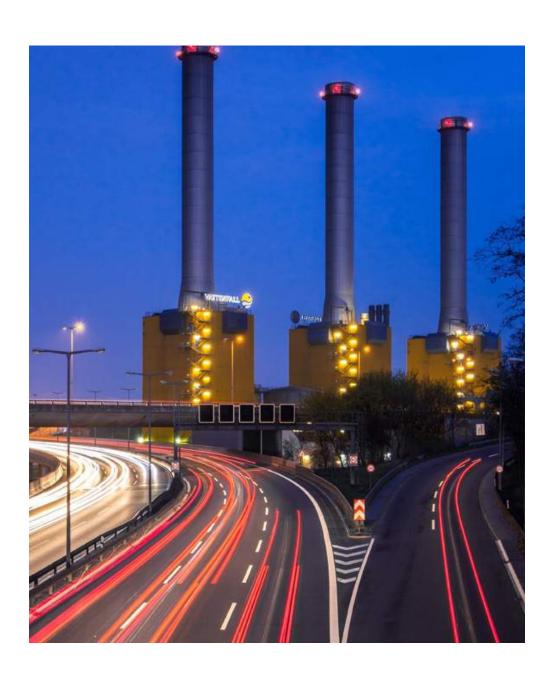




Conseil en Transformation Industrielle

INDUSTRIAL, DIGITAL, EXPERTISE CSR

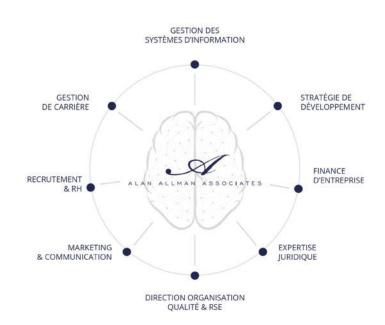
α2f



UNE ORGANISATION UNIQUE ET INNOVANTE DANS LE MONDE DU CONSEIL

Une organisation neuronale puissante au service des marques

Une holding animatrice, Alan Allman Associates, 150 personnes





UN SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE CROISSANCE EXTERNE







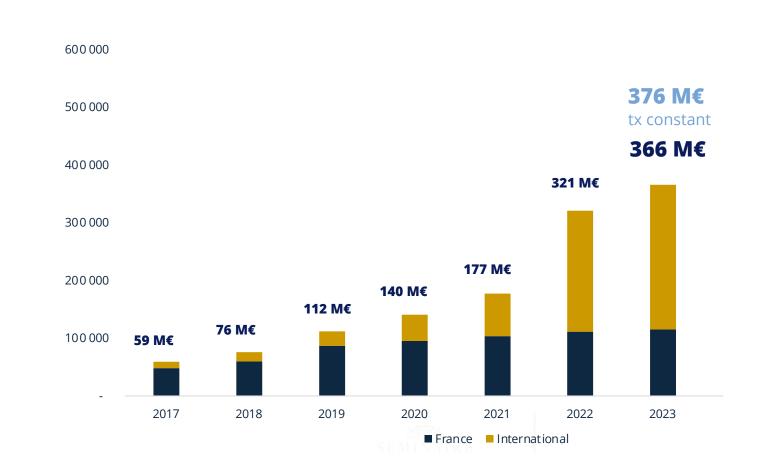
02.2

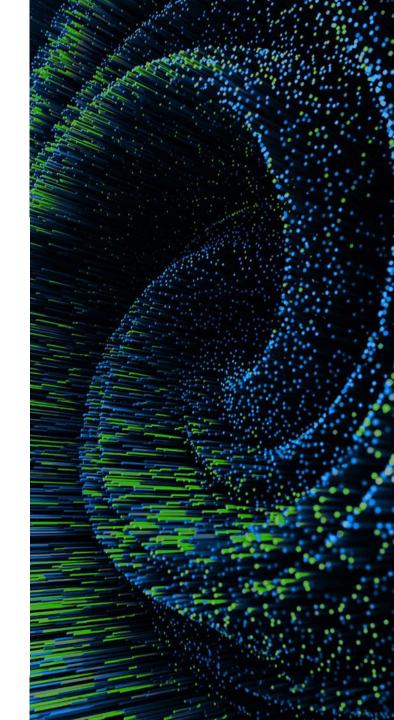
2023, une nouvelle fois une année remarquable



ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE CONTINUE

Evolution du chiffre d'affaires consolidé (en K€)





ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UNE RENTABILITE SOLIDE

Evolution de la rentabilité







ALAN ALLMAN ASSOCIATES, UNE CROISSANCE FULGURANTE



L'ANNÉE 2023, UNE ANNÉE QUI CONFIRME LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Renforcement des positions en Europe et Amérique du Nord

Déploiement en Asie et sur la péninsule ibérique

Développement des expertises autour de l'IA, la RPA, le cloud, la data et la cybersécurité

Positionnement renforcé sur les secteurs porteurs de l'énergie, secteur public, santé, luxe...



GRÂCE À LA BONNE TENUE DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE RISE 2025 5 focus majeurs pour accélérer la croissance











UN ECOSYTEME PRESENT DANS LES ZONES RICHES ET PORTEUSES

Renforcement des positions en Europe et Amérique du Nord Déploiement en Asie et sur la péninsule ibérique

Amérique

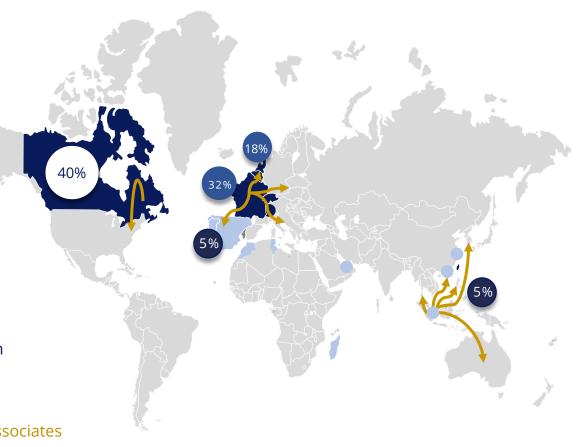
- Canada
- USA

Afrique & Moyen Orient

- Maroc
- Tunisie
- Emirats Arabes Unis
- Madagascar



Pays dans lesquels Alan Allman Associates souhaite se développer



Pourcentage au 1er trimestre 2024

Europe

- France
- Belgique
- Luxembourg
- Suisse
- Pays-Bas
- Portugal
- Espagne
- Monaco

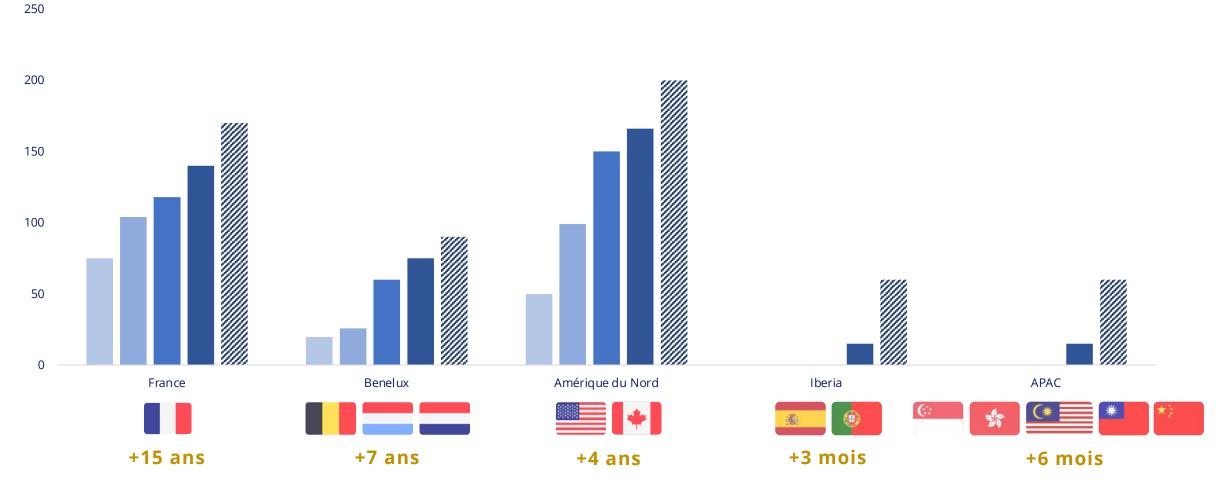
APAC

- Singapour
- Hong Kong
- Chine
- Malaisie
- Taiwan
- Australie
- Vietnam
- Corée du Sud
- Philippines



UN ECOSYSTEME INTERNATIONAL

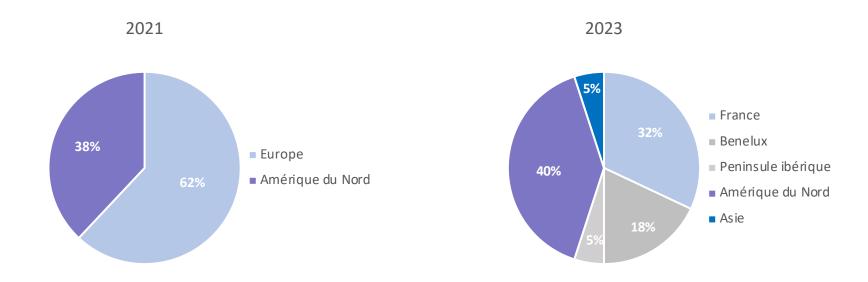
Une internationalisation réussie





UN ECOSYSTEME INTERNATIONAL

Une internationalisation réussie



Pourcentage du CA réalisé par région



DES CLIENTS POSITIONNES SUR DES SECTEURS PORTEURS ENERGIE, SANTE, SERVICE PUBLIC, HIGH TECH, LUXE

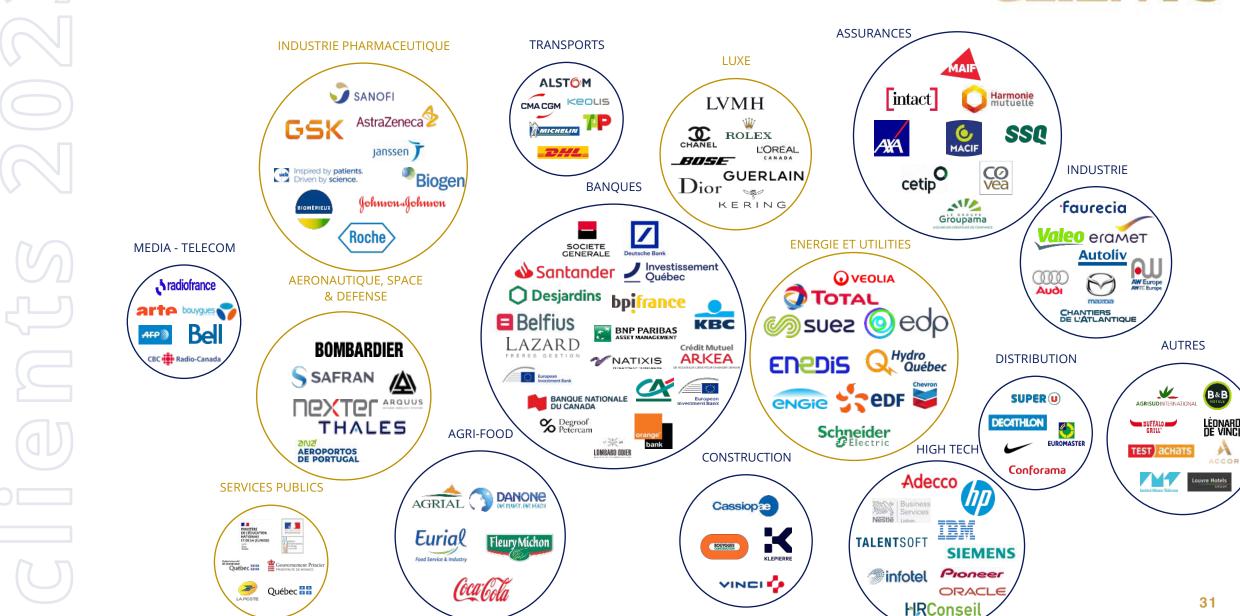


REPARTITION SECTORIELLE DES CLIENTS EN 2023



PORTEFEUILLE CLIENT

CLIENTS

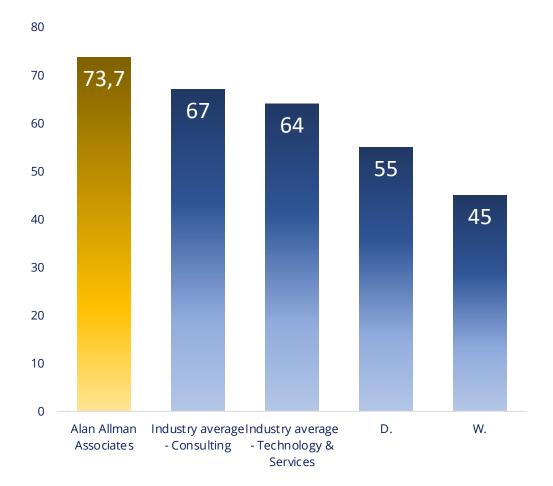






NET PROMOTER SCORE (NPS)

Prestations de services











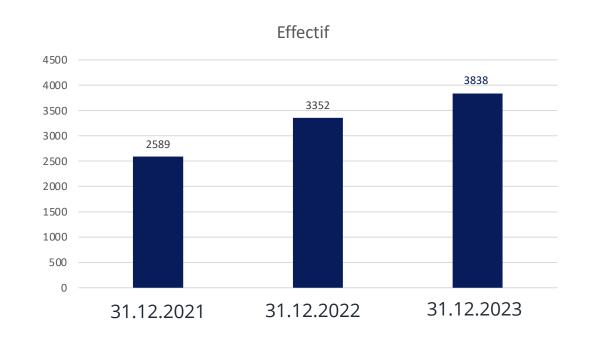
Évolution de l'effectif sur 5 ans

+ 31,8 %

3838

De taux de croissance de la moyenne des ETP sur les 5 dernières années

Effectifs au 31.12.2023





GRACE A UN ÉCOSYSTÈME ATTRACTIF ET RÉPUTÉ



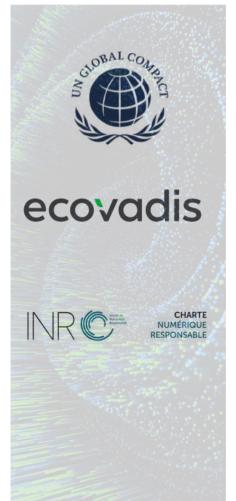
Certifications et labels



Formation



Politique RSE



Intéressement



Normes



DES EXPERTISES POINTUES PORTEES PAR LE CENTRE D'EXCELLENCE









CROISSANCE ORGANIQUE

Du Canada vers l'Europe

De l'Europe vers le Canada

Nearshore - Offshore

La conquête de clients à l'international

LES ENJEUX DU CENTRE D'EXCELLENCE

RSE & QUALITÉ

RSE (ecovadis,...) HAW CSAT ISO 9001

T.O.P (Track on performance) COE governance

EXCELLENCE DES

Offre internationale

SAVOIR-FAIRE

Savoir-faire

Best practices

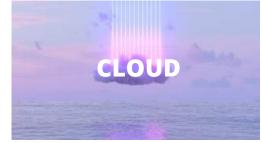
Investissement

mutualisé

OFFRES

41,5%









UNE CROISSANCE RESPONSABLE ET DURABLE : 7 ENJEUX

NOTRE RAISON D'ÊTRE

La mission d'Alan Allman Associates est d'aider nos clients et nos consultants à répondre aux enjeux de demain en façonnant un futur non seulement ambitieux, mais aussi inclusif et durable. S'inscrire dans la société avec une démarche responsable fait partie de la raison d'être de notre écosystème, preuve que la technologie et la transformation digitale sont bien au service du progrès. L'humain est au centre de notre modèle d'entreprise depuis notre création. Donner du sens au travail, offrir de réelles perspectives de carrière, innover dans les parcours de carrière, nous sommes convaincus que l'avenir se construit ensemble.

Contribuer à l'augmentation de la valeur client

- Une stratégie de Marques Fortes
 permettant d'être plus présents et
 experts sur le marché tant pour le
 recrutément que les clients
- Le Centre d'Excellence, hub d'expertise, centralise les ressources et les savoir-faire pour permettre une montée en gamme et une internationalisation des offres
- Sécurité des données : déploiement d'un système de sécurité certifié ISO, tests d'intrusion réguliers, intégration de l'intelligence artificielle...
- Des clients satisfaits : une enquête de satisfaction auprès de ses clients, avec un score NPS de 63,9%

Assurer les meilleurs standards d'éthique et de gouvernance

- Anti-corruption : tolérance zéro en matière de lutte contre la corruption.
- Charte éthique : formalisant les principes communs à l'écosystème, conformément à des standards élevés d'intégrité, d'excellence et d'humanisme.





Adopter une politique d'achats responsable

- La Charte Fournisseurs: 67,8% de nos sous-traitants ont déjà signé la charte
- Partenaires responsables: Alan Allman Associates sélectionne rigoureusement ses partenaires pour garantir une chaîne d'approvisionnement responsable et éthique.

UNE CROISSANCE RESPONSABLE ET DURABLE : 7 ENJEUX

Innover et développer les compétences

- Alan Allman Associates Academy plus de 4500 formations certifiantes en partenariat avec les plus grandes universités
- Campus Alan Allman Associates Canada lancé en début d'année 2023 : formation sur-mesure pour répondre aux besoins des consultants.



S'assurer du bienêtre au travail des salariées et salariés

- · Engagement solidaire : à travers le mécénat de compétences.
- · Le défi solidaire : " On s'active pour une bonne cause". L'objectif est de parcourir le plus de kilomètres pour soutenir une association de son choix.
- · Happy At Work: 1 er au classement monde avec un taux de recommandation de 79.4%

Promouvoir l'équité et l'égalité au sein de l'écosystème

- Une gouvernance plus inclusive : en 2023, nomination de 3 dirigeantes au sein de l'écosystème.
- L'égalité professionnelle : dans un secteur d'activité historiquement masculin, Alan Allman Associates s'engage résolument en faveur de l'égalité professionnelle entre les sexes. L'écosystème refuse toute discrimination et encourage la diversité sous toutes ses



Numérique Responsable : participa-tion au Digital CleanUp Day 2023.

- Des cabinets engagés : pour chaque nouveau collaborateur recruté, les cabi nets partenaires de Créateurs de Forêt s'engagent à financer la restauration de 10 m² d'espaces naturels
- Réseau ELISE : service de collecte et de recyclage de l'ensemble des déchets
- Dématérialisation des supports : avec notamment futilisation d'outil comme DocuSign.

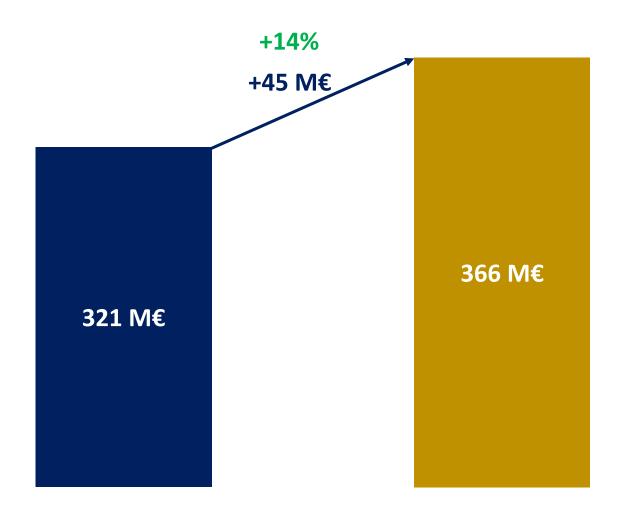




A

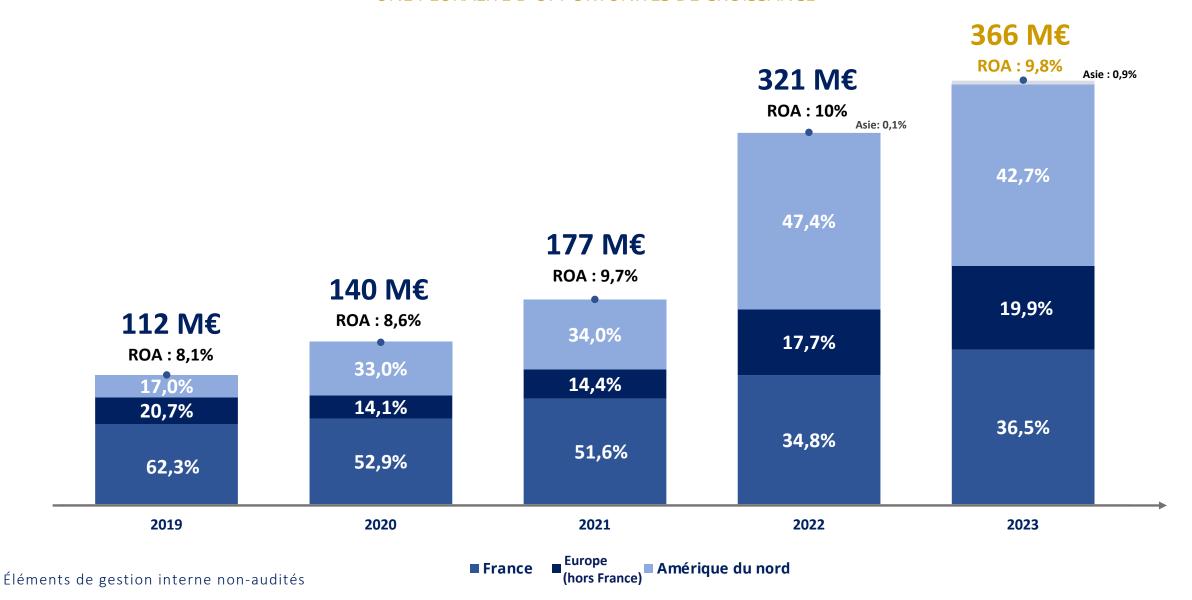
Chiffre d'affaires

A - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ



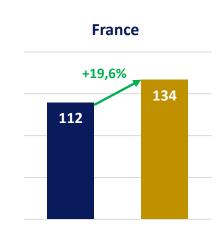
A - 2023 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (%)

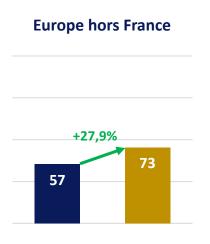
UNE INTERNATIONALIONALISATION PROGRESSIVE CAPTANT UNE PLURALITE D'OPPORTUNITES DE CROISSANCE

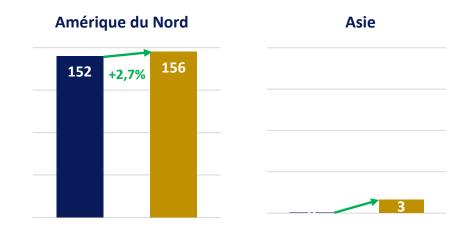


A - 2023 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE ET PAR PÔLE (M€)





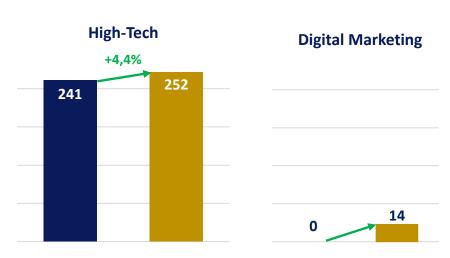




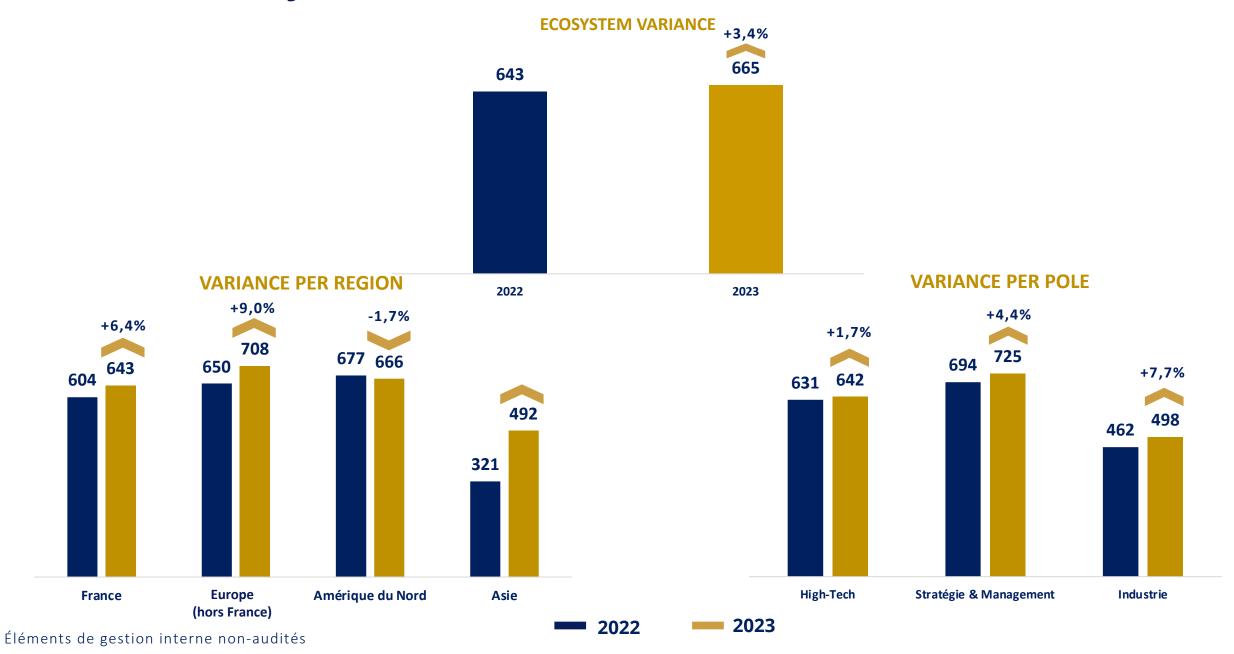








A - HONORAIRE JOURNALIER MOYEN (€)

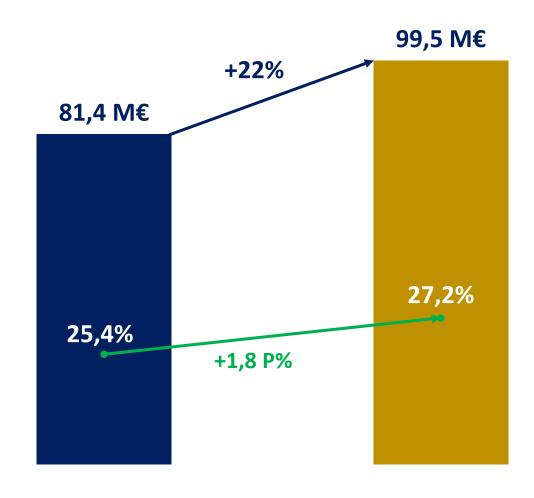


В

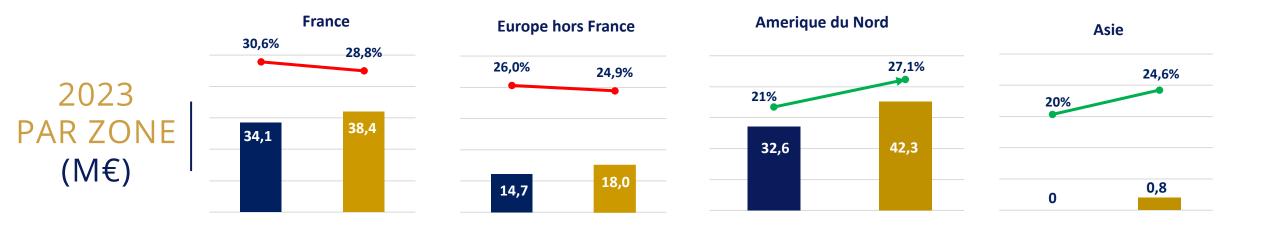
Marge Opérationnelle

B – MARGE OPERATIONNELLE (MOP)

VARIATION MOP & TAUX DE MOP (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



B – MARGE OPERATIONNELLE PAR ZONE ET PAR PÔLE



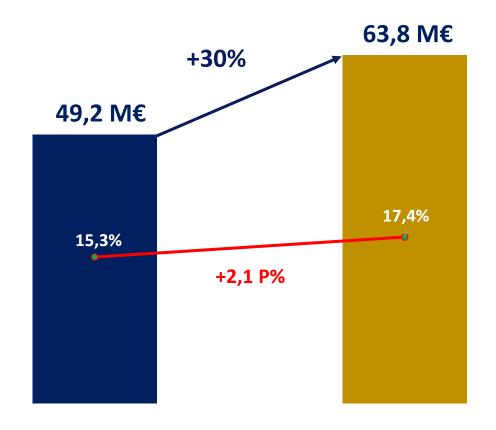


C

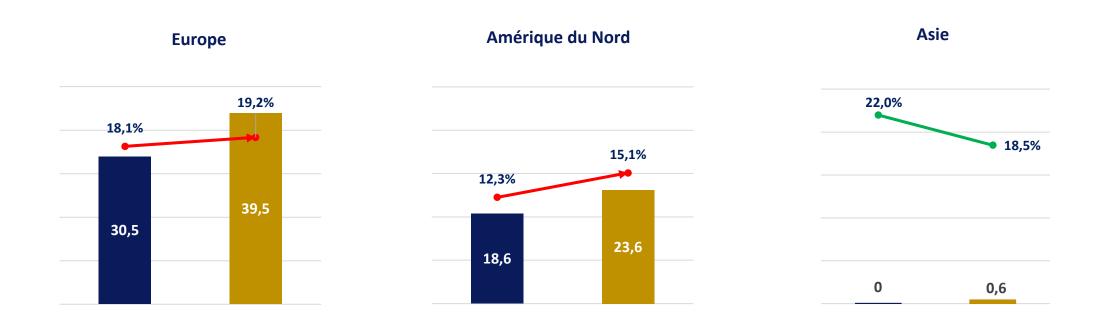
Frais Généraux

C – FRAIS GÉNÉRAUX (FG)

VARIATION FG & TAUX FG (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



C – 2023 FRAIS GÉNÉRAUX PAR ZONE (M€)

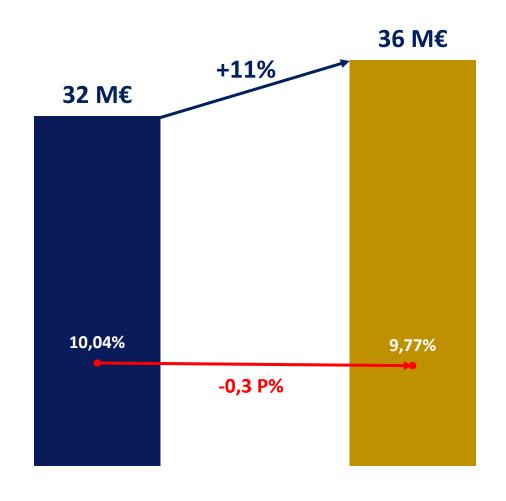


D

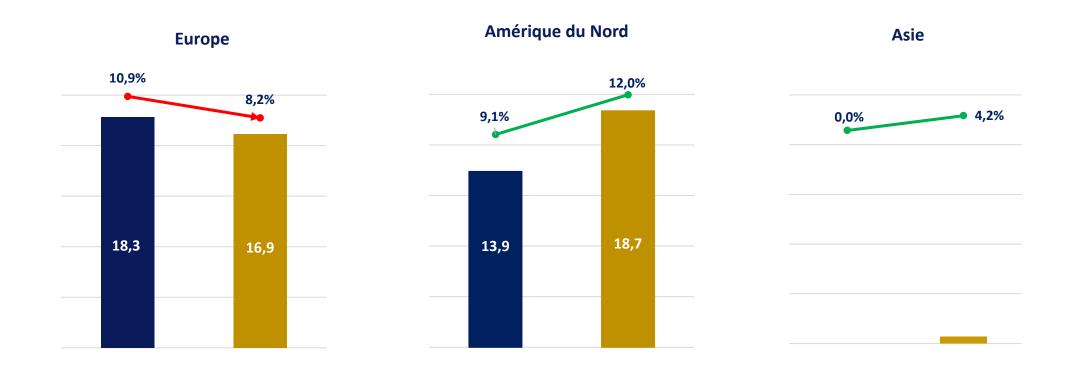
Résultat Opérationnel d'Activité

D – RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE (ROA)

VARIATION ROA & TAUX ROA (% CHIFFRE D'AFFAIRES)



D - 2023 RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE PAR ZONE (M€)

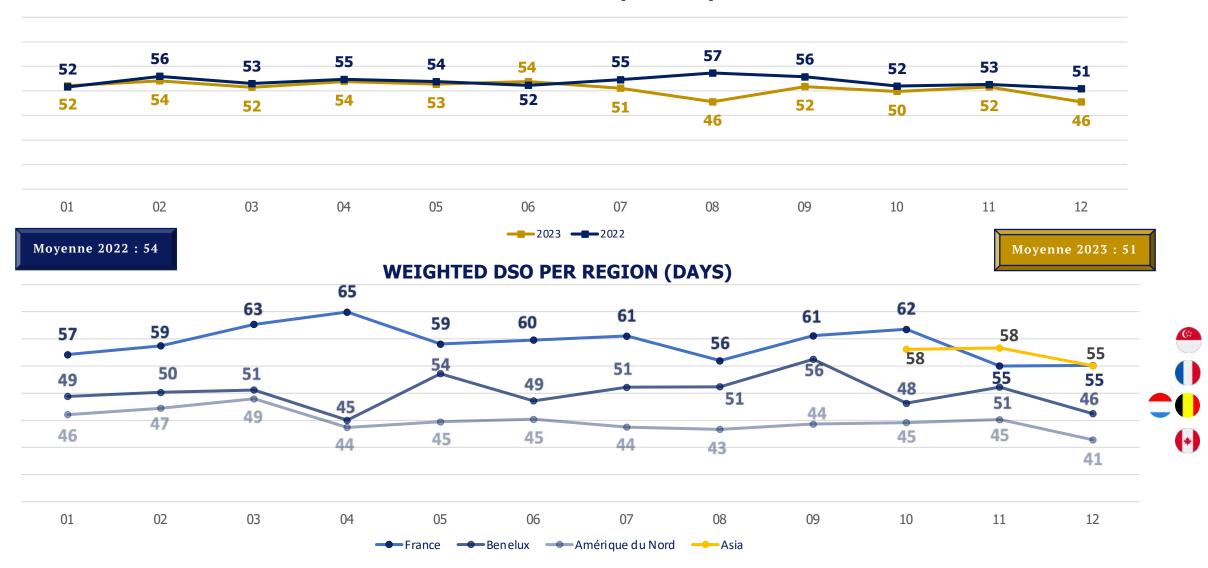


E

Délai de règlement client

E – DÉLAI DE RÈGLEMENT CLIENT (DSO : DAILY SALES OUTSTANDING)

VARIATION DU DSO* (EN JOUR)



03

RÉSULTATS FINANCIERS 2023

Alan Allman Associates SA



I

Résultats consolidés

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
En K euros		_	K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	365 602	320 669		
Charges Opérationnelles	(329 866)	(288 483)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	35 736	32 186		
% du Chiffre d'affaires	9,8%	10,0%		
Dotations aux amortissements	(12 423)	(9 743)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(177)	(260)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 135	22 183		
Résultat sur cession de participations consolidées	(3)	17		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 065)	(2 655)		
RESULTAT OPERATIONNEL	21 067	19 545		
% du Chiffre d'affaires	5,8%	6,1%		
RESULTAT FINANCIER	(9 820)	(3 829)		
RESULTAT AVANT IMPOT	11 247	15 716		
Impôt sur les bénéfices	(4 602)	(5 387)		
RESULTAT NET TOTAL	6 645	10 329		
% du Chiffre d'affaires	1,8%	3,2%		
Résultat net part du groupe	5 722	9 428		
Résultat par action (dilué et non dilué)	0,13	0,22		

A.1 – ANALYSE ET MESURE DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITÉ

CA en M€	31/12/2023	31/12/2022	Variation en M€	Variation %
Total	365,6	320,7	44,93	14%
CA en M€ 's effet taux de change	31/12/2023	31/12/2022	Variation en M€	Variation %
Total	375,9	320,7	55,23	17%

Répartition de la croissance	Croissance organique	Croissance externe	Croissance totale
Total	3%	14%	17%

A.2 – ANALYSE ET MESURE DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITÉ PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

_			variation		
CA en M€ hors effet taux de change	31/12/2023	31/12/2022	M€	%	
Europe	206	168	38	+22%	
Amérique du Nord	166	152	14	+9%	
Asie	3		3		
Total	375,9	321	55	+17%	

Variation

Répartition de la croissance par région hors effet taux de change	Croissance organique	Croissance externe	Croissance totale
Europe	4%	18%	22%
Amerique du nord	2%	7%	9%
Asie			
Total	3%	14%	17%

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
En K euros			K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	365 602	320 669	44 933	14,01%
Charges Opérationnelles	(329 866)	(288 483)		
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	35 736	32 186		
% du Chiffre d'affaires	9,8%	10,0%		
Dotations aux amortissements	(12 423)	(9 743)		
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(177)	(260)		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 135	22 183		
Résultat sur cession de participations consolidées	(3)	17		
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 065)	(2 655)		
RESULTAT OPERATIONNEL	21 067	19 545		
% du Chiffre d'affaires	5,8%	6,1%		
RESULTAT FINANCIER	(9 820)	(3 829)		
RESULTAT AVANT IMPOT	11 247	15 716		
Impôt sur les bénéfices	(4 602)	(5 387)		
RESULTAT NET TOTAL	6 645	10 329		
% du Chiffre d'affaires	1,8%	3,2%		
Résultat net part du groupe	5 722	9 428		
Résultat par action (dilué et non dilué)	0,13	0,22		

A.1 – ANALYSE ET MESURE DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITÉ PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2023		31/12/2022		Variation		
ROA en M€	M€	%ROA par rapport au CA	M€	%ROA par rapport au CA	M€	%	%ROA
Europe	16,9	8,2%	18,28	10,9%	-1,4	-7,4%	-2,6P%
Amérique du Nord	18,7	12,0%	13,91	9,1%	4,8	+34,5%	+2,8P%
Asie	0,1	4,2%	-		0,1		
Total	35,7	9,8%	32,19	10,0%	3,6	+11,0%	-0,3P%

	31/12/2023	31/12/2022	Variations		
En K euros		_	K€	%	
CHIFFRE D'AFFAIRES	365 602	320 669	44 933	14,01%	
Charges Opérationnelles	(329 866)	(288 483)			
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	35 736	32 186	3 550	11,03%	
% du Chiffre d'affaires	9,8%	10,0%	-0,3 P%		
Dotations aux amortissements	(12 423)	(9 743)			
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(177)	(260)			
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 135	22 183			
Résultat sur cession de participations consolidées	(3)	17			
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 065)	(2 655)			
RESULTAT OPERATIONNEL	21 067	19 545			
% du Chiffre d'affaires	5,8%	6,1%			
RESULTAT FINANCIER	(9 820)	(3 829)			
RESULTAT AVANT IMPOT	11 247	15 716			
Impôt sur les bénéfices	(4 602)	(5 387)			
RESULTAT NET TOTAL	6 645	10 329			
% du Chiffre d'affaires	1,8%	3,2%			
Résultat net part du groupe	5 722	9 428			
Résultat par action (dilué et non dilué)	0,13	0,22			

Coût d'endettement financier

	Dettes financières N	Dettes financières N-1	Moyenne	Charges d'intérêt	Charges d'intérêt Annualisées	Coût moyen	Variation charges intérêts	Dont effet volume	En %	Dont effet prix (taux)	En %
31/12/2023	173 987	155 261	164 624	7 149	7 149	4,34%	4 416	1 728	39%	2 688	61%
30/06/2023	177 055	155 261	166 158	3 146	6 292	3,79%	3 560	1 565	44%	1 995	56%
31/12/2022	155 261	94 384	124 822	2 732	2 732	2,19%	1 775	1 108	62%	667	38%
30/06/2022	149 249	94 384	121 817	783	1 566	1,29%	609	612	101%	(3)	-1%
31/12/2021	94 384	54 054	74 219	957	957	1,29%					

	31/12/2023	31/12/2022	Variations		
En K euros		_	K€	%	
CHIFFRE D'AFFAIRES	365 602	320 669	44 933	14,01%	
Charges Opérationnelles	(329 866)	(288 483)			
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	35 736	32 186	3 550	11,03%	
% du Chiffre d'affaires	9,8%	10,0%	-0,3 P%		
Dotations aux amortissements	(12 423)	(9 743)	(2 680)	27,51%	
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(177)	(260)			
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 135	22 183			
Résultat sur cession de participations consolidées	(3)	17			
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 065)	(2 655)			
RESULTAT OPERATIONNEL	21 067	19 545			
% du Chiffre d'affaires	5,8%	6,1%			
RESULTAT FINANCIER	(9 820)	(3 829)	(5 991)		
RESULTAT AVANT IMPOT	11 247	15 716			
Impôt sur les bénéfices	(4 602)	(5 387)			
RESULTAT NET TOTAL	6 645	10 329			
% du Chiffre d'affaires	1,8%	3,2%			
Résultat net part du groupe	5 722	9 428			
Résultat par action (dilué et non dilué)	0,13	0,22			

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

En K euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impots	11 247	15 176
Taux d'impôt théorique	25%	25%
Charge d'impôt théorique	(2 812)	(3 929)
Différences de taux d'imposition entre pays	(698)	(484)
Impact des différences permanentes et autres éléments	1 163	577
Impact des reports déficitaires	(1 870)	(845)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	(384)	(706)
Charge d'impôt effective	(4 602)	(5 387)
Taux effectif d'impôt (CVAE incluse)	40,91%	34,28%
Taux effectif d'impôt (hors CVAE)	37,50%	29,79%

	31/12/2023	31/12/2022	Variations		
En K euros		_	K€	%	
CHIFFRE D'AFFAIRES	365 602	320 669	44 933	14,01%	
Charges Opérationnelles	(329 866)	(288 483)			
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	35 736	32 186	3 550	11,03%	
% du Chiffre d'affaires	9,8%	10,0%	-0,3 P%		
Dotations aux amortissements	(12 423)	(9 743)	(2 680)	27,51%	
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	(177)	(260)			
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23 135	22 183			
Résultat sur cession de participations consolidées	(3)	17			
Autres produits et charges opérationnels non courants	(2 065)	(2 655)			
RESULTAT OPERATIONNEL	21 067	19 545			
% du Chiffre d'affaires	5,8%	6,1%			
RESULTAT FINANCIER	(9 820)	(3 829)	(5 991)		
RESULTAT AVANT IMPOT	11 247	15 716			
Impôt sur les bénéfices	(4 602)	(5 387)			
RESULTAT NET TOTAL	6 645	10 329			
% du Chiffre d'affaires	1,8%	3,2%			
Résultat net part du groupe	5 722	9 428			
Résultat par action (dilué et non dilué)	0,13	0,22			

B – **BILAN ACTIF**

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022	Variations	
En K euros		-	K€	%
Immobilisations incorporelles	65 563	67 878		
Ecarts d'acquisition	190 533	126 479		
Immobilisations corporelles	6 475	6 829		
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	14 104	8 044		
Autres actifs financiers	4 386	3 421		
Impôts différés actif	1 482	1 100		
Total Actifs Non Courants	282 543	213 752		
Stocks et en-cours	1 551	987		
Clients et autres débiteurs	66 480	56 915		
Créances d'impôt	11 909	7 947		
Autres actifs courants	4 348	3 921		
VMP et autres placements	236	6 426		
Disponibilités	13 523	30 335		
Total Actifs Courants	98 047	106 530		
Total Actif	380 590	320 282		

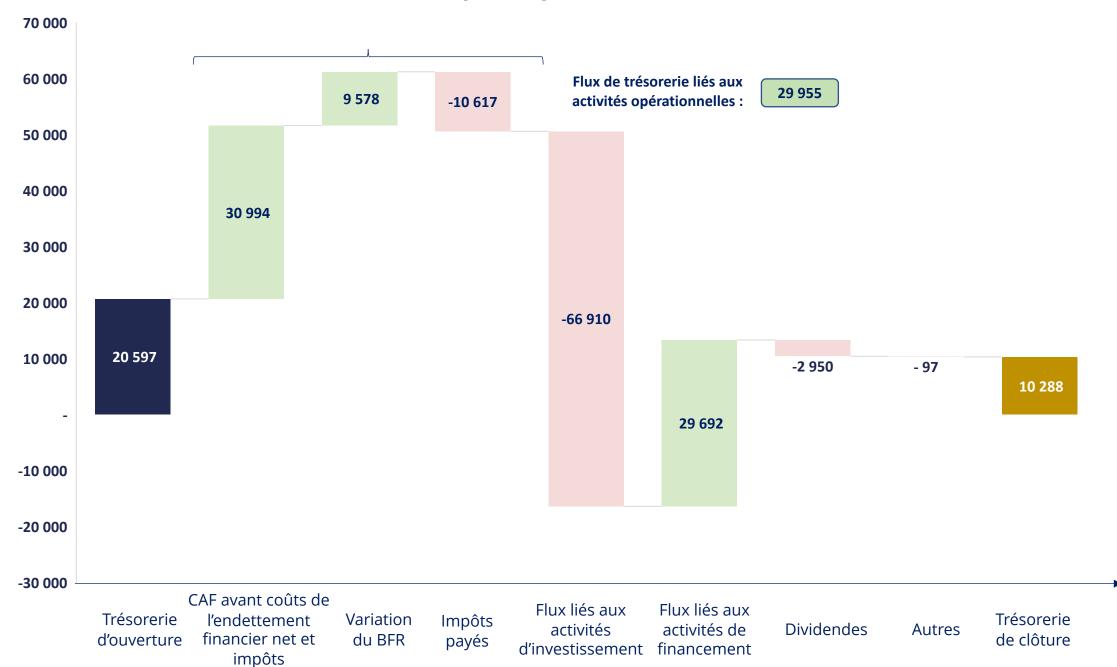
C – **BILAN PASSIF**

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022	Variation	
En K euros			K€	%
Capital social	13 703	13 150		
Réserves consolidées	45 663	25 686		
Résultat de l'exercice	5 722	9 428		
Total Capitaux Propres, part du groupe	65 088	48 265		
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 402	1 764		
Total Capitaux Propres	66 490	50 028		
Emprunts et dettes financières	135 283	121 552		
Dettes liées aux contrats de location	10 827	5 687		
Dettes liées aux put sur intérêts minoritaires	9 018	4 972		
Provisions au titre des avantages envers le personnel	2 520	1 747		
Autres provisions	244	261		
Impôts différés passif	18 222	18 982		
Autres passifs long terme	12 232	9 564		
Total Passifs Non Courants	188 346	162 764		
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	38 704	33 709		
Dettes liées aux contrats de location	3 837	2 654		
Fournisseurs et autres créditeurs	62 843	52 384		
Dettes d'impôt	1 756	2 250		
Autres passifs courants	18 614	16 493		
Total Passifs Courants	125 755	107 490		
Total Passif	380 590	320 282		

C – **BILAN PASSIF**

PASSIF	31/12/2023 31/12/2022		Variat	tion	
En K euros			K€	%	
Capital social	13 703	13 150			
Réserves consolidées	45 663	25 686			
Résultat de l'exercice	5 722	9 428			
Total Capitaux Propres, part du groupe	65 088	48 265			
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 402	1 764			
Total Capitaux Propres	66 490	50 028			
Emprunts et dettes financières	135 283	121 552	13 731	11%	-≻ Dettes LT :135 283K€
Dettes liées aux contrats de location	10 827	5 687			_ ,
Dettes liées aux <i>put</i> sur intérêts minoritaires	9 018	4 972			
Provisions au titre des avantages envers le personnel	2 520	1 747			
Autres provisions	244	261			
Impôts différés passif	18 222	18 982			
Autres passifs long terme	12 232	9 564			
Total Passifs Non Courants	188 346	162 764			
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	38 704	33 709	4 995	15%	- ≻ Dettes CT :38 704K€
Dettes liées aux contrats de location	3 837	2 654			,
Fournisseurs et autres créditeurs	62 843	52 384			
Dettes d'impôt	1 756	2 250			
Autres passifs courants	18 614	16 493			
Total Passifs Courants	125 755	107 490			
Total Passif	380 590	320 282			

D - FLUX NET DE TRESORERIE 2023 (en K€)



II

Résultats Statutaires Alan Allman Associates SA

A – COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
En K euros		
Produits d'exploitation	4 390	2 195
Charges d'exploitation	(6 150)	(3 206)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 760)	(1 011)
Produits financiers	12 312	5 506
Charges financières	(176)	(39)
RESULTAT FINANCIER	12 136	5 467
Produits exceptionnels		9
Charges exceptionnelles		(13)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	(4)
Impôts sur les bénéfices	667	227
BENEFICE OU PERTE	11 043	4 679

B – **BILAN ACTIF**

31/12/2023	31/12/2022
10	-
65 819	63 000
409	661
686	384
66 924	64 045
52 315	27 784
94	873
52 409	28 657
538	610
119 872	93 312
	10 65 819 409 686 66 924 52 315 94 52 409 538

C – **BILAN PASSIF**

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
En K euros		
Capital social	13 703	13 150
Primes démission, fusion, d'apport	89 946	72 744
Ecart de réévaluation	1	1
Réserve légale	464	230
Réserves réglementées	6	6
Report à nouveau	2 342	138
Résultat de l'exercice	11 043	4 679
Total Capitaux Propres	117 505	90 949
Dettes financières	355	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 498	1 192
Dettes fiscales et sociales	508	1 159
Autres dettes	6	11
Produits constatés d'avance	-	-
Total Dettes	2 367	2 363
Total Passif	119 872	93 312

D – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 (TROISIEME RESOLUTION DE L'AG)

Bénéfice net de l'exercice	11 042 941,47 €
Dotation dans la réserve légale	552 147,07 €
Soit une réserve légale à	1 016 586,76 €
Report à nouveau antérieur	2 342 103,52 €
Soit un bénéfice distribuable de :	10 490 794,40 €
Affecté de la manière suivante:	
- un dividende de 0,045 euros par action* attribué aux actionnaires soit la somme de	2 049 248,92 €
- le solde: au compte report à nouveau qui serait de:	8 441 545,48 €

03

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Alan Allman Associates SA



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Rapports des commissaires aux comptes sur les délégations



RAPPEL I ALAN ALLMAN ASSOCIATES CONSOLIDE SA CROISSANCE POUR T1 2024 AUCUNE ACQUISITION AU 1ER TRIMESTRE

T1 2024	T1 2023	Var. en %
56 314	50 349	12%
82 438 ⁴	73 072 ⁵	13%
41 516	39 687	5%
60 775 ⁴	57 598 ⁵	6%
3 025	32	x 94,5
4 429 ⁴	46 ⁵	x 96,2
100 855	90 068	12%
147 642⁴	130 716⁵	13%
	56 314 82 438 ⁴ 41 516 60 775 ⁴ 3 025 4 429 ⁴ 100 855	56 314 50 349 82 4384 73 0725 41 516 39 687 60 7754 57 5985 3 025 32 4 4294 465 100 855 90 068

 $^{^4}$ Taux de change moyen sur le 1er trimestre 2024 servant de référentiel : 1EUR = 1,4639CAD 5 Taux de change moyen sur le 1er trimestre 2023 servant de référentiel : 1EUR = 1,4513CAD



PERSPECTIVES POUR 2024 CONTINUER LE DEPLOIEMENT DE NOTRE PLAN RISE 2025



Développer les secteurs prometteurs & résilients Maintenir la diversité de notre portefeuille tout en conservant notre indépendance.



Continuer à déployer des marques fortes (Programme 3.0) tout en favorisant le cross-selling et en continuant la montée en gamme. Continuer à investir dans les expertises liées à l'IA, la RPA, la data, le cloud et la cybersécurité notamment.



Recruter + 500 talents/an tout en orientant notre investissement en formation vers les métiers d'avenir et dans l'innovation.



Consolider notre présence en **Europe**, **en Asie et Amérique du Nord** et renforcer notre présence dans la **péninsule ibérique**.



Continuer notre **croissance externe** tout en consolidant les **synergies opérationnelles** entre cabinets, les **fusions** de cabinets et la **réduction des coûts**.



Rappel I RISE 2025 : perspectives 2025

Le plan RISE 2025 avait pour objectif de doubler le chiffre d'affaires entre **2020 et 2025**, soit d'atteindre **en 2025** un chiffre d'affaires de **281 millions d'euros**.

A fin 2023, avec un chiffre d'affaires de 365,6 millions d'euros, l'écosystème réalise 130% de cet objectif, avec 2 ans d'avance.

Alan Allman Associates reste dans le même esprit avec la volonté de **doubler** de nouveau le chiffre d'affaires **en 5 ans**



Avec notre plan stratégique RISE 2025, notre objectif est d'atteindre en 2025

500 millions d'euros

723 millions de CAD*



Alan Allman Associates

Le film





05

QUESTIONS / REPONSES



06

LECTURE ET MISE AU VOTE DES RÉSOLUTIONS



Règles de majorité

Assemblée générale ordinaire

Les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requièrent la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Assemblée générale extraordinaire

Les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire nécessitent une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.



Première résolution

Première résolution - (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

→ Les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023 présentent un bénéfice d'un montant de 11 042 941 euros.

Deuxième résolution

Deuxième résolution - (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

→ Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 présentent un bénéfice d'un montant de 4 405 524 euros.

Troisième résolution

Troisième résolution - (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

→ Proposition d'affectation du bénéfice d'un montant de 11 042 941,47 euros, décide, sur la proposition du Conseil d'administration, ainsi qu'il suit :

Bénéfice net de l'exercice	11 042 941,47 €
Dotation dans la réserve légale	552 147,07 €
Soit une réserve légale à	1 016 586,76 €
Report à nouveau antérieur	2 342 103,52 €
Soit un bénéfice distribuable de :	10 490 794,40 €
Affecté de la manière suivante :	
- <u>un</u> dividende de 0,045 euros par action* attribué aux actionnaires soit la somme de	2 049 248,92 €
- <u>le</u> solde : au compte report à nouveau qui serait de :	8 441 545,48 €

^{*}Le montant total de la distribution est calculé sur le fondement du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2023 et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1er janvier 2024 et la date de détachement du dividende.

Dans le cas où des actions seraient autodétenues par la Société, aucun dividende ne serait reversé pour lesdites actions et la somme reviendrait au compte report à nouveau.

La date effective de détachement du dividende sera fixée au 25 juin 2024 et ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2024.

Quatrième résolution

Quatrième résolution – (Approbation de conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

→ Proposition d'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées dans toutes ses dispositions, étant précisé qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

Cinquième résolution

Cinquième résolution - (Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marie Thual en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Thual, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution

Sixième résolution - (Renouvellement du mandat de Madame Karine Arnold en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Madame Karine Arnold, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution

Septième résolution - (Renouvellement du mandat de Monsieur Benjamin Mathieu en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Benjamin Mathieu, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution

Huitième résolution - (Renouvellement du mandat de Monsieur Charles A Gratton en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Monsieur Charles A Gratton, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution

Neuvième résolution - (Renouvellement du mandat de la société Camahëal Finance en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de la société Camahëal Finance, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution

Dixième résolution - (Renouvellement du mandat de Madame Audrey Barra Lesain en qualité d'administrateur)

→ Proposition de renouveler pour une durée de une année le mandat d'administrateur de Madame Audrey Barra Lesain, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution

Onzième résolution - (Nomination de Madame Florence Meric en qualité d'administrateur)

→ Proposition de nommer Madame Florence Meric en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat d'un an. Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Douzième résolution

Douzième résolution - (Proposition de nomination du cabinet Talenz Audit en qualité d'organisme tiers indépendant en charge de la certification des informations en matière de durabilité de la Société)

→ Proposition de nommer le cabinet Talenz Audit, organisme tiers indépendant, dans le cadre de la certification des informations en matière de durabilité de la Société. La durée du mandat sera de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir courant 2027 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Treizième résolution

Treizième résolution - (Approbation du rapport sur les rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (say on pay ex post))

→ Proposition d'approbation de la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux à raison de leur mandat d'Administrateur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (vote ex-post)

Quatorzième résolution

Quatorzième résolution – (Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de cet exercice au Président du Conseil d'administration – Directeur général (say on pay ex post)

→ Proposition d'approbation de la rémunération de Monsieur Jean-Marie Thual, Président du Conseil d'administration et Directeur général, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice 2023.

Quinzième résolution

Quinzième résolution – (Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Jean-Marie Thual, Président du Conseil d'administration – Directeur général au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante))

→ Proposition d'approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration qui se base sur des critères de comparabilité, cohérence et performance. (Rémunération de 300 000 euros proposée à compter du 1^{er} juillet 2024).

Seizième résolution

Seizième résolution – (Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024 (say on pay ex ante))

→ Proposition d'approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice 2023.

Dix-septième résolution

Dix-septième résolution – (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les titres de la Société)

→ Permet à la société d'opérer en bourse sur les actions de la Société (achats, cessions ou transferts) pour assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité, attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux, payer des acquisitions en actions dans la limite de 5% du capital, etc.

Le nombre de titres à acquérir, en vertu de cette autorisation, ne pourra excéder dix pourcent (10 %) du nombre total d'actions composant le capital social de la Société.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 euros (hors frais, hors commission).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente autorisation.



Dix-huitième résolution

Dix-huitième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital en permettant aux actionnaires actuels de souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (maintien du DPS). Porte sur des titres de capital ou de dettes.

Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Dix-neuvième résolution

Dix-neuvième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital ou de dettes à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs tels que visés au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé). Cette option est limitée à 20 % du capital de la Société par an. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quotepart du capital (suppression du DPS).

Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingtième résolution

Vingtième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par voie d'offre au public, par exemple pour rémunérer des titres apportés à toute offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société. Cette option est limitée à 10 % du capital de la Société par an. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS).

Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-et-unième résolution

Vingt-et-unième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées)

→ Permet au Conseil d'administration d'augmenter le capital au profit de deux catégories de personnes : des sociétés et fonds d'investissement investissant dans des sociétés « small caps » ou des sociétés de conseil dans le secteur de la transformation digitale, conseil high-tech, conseil en industrie et/ou conseil en stratégie qui prendraient une participation dans le capital de la Société. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS). **Fixe** à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-deuxième résolution

Vingt-deuxième résolution – (Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des instruments financiers hybrides de capital ou de dettes, donnant accès au capital. Cette option est réservée à des sociétés ou fonds d'investissement spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quotepart du capital (suppression du DPS).

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-troisième résolution

Vingt-troisième résolution – (Autorisation à conférer au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale)

→ Permet au Conseil d'Administration de fixer le prix d'émission des titres qui seraient émis en cas d'augmentation du capital social, avec ou sans DPS et dans la limite de 10 % du capital social avec une décote maximale de 10%

Vingt-quatrième résolution

Vingt-quatrième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société, avec ou sans DPS, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation.

Vingt-cinquième résolution

Vingt-cinquième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Vingt-sixième résolution

Vingt-sixième résolution – (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres financiers en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans la limite de 10 % du capital social.

Fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Vingt-septième résolution

Vingt-septième résolution – (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des titres financiers en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société.

Fixe à quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente autorisation.

Vingt-huitième résolution

Vingt-huitième résolution – (Limitation globale du montant des émissions de titres réalisées en vertu des $18^{\grave{e}me}$, $19^{\grave{e}me}$, $20^{\grave{e}me}$, $21^{\grave{e}me}$, $22^{\grave{e}me}$, $23^{\grave{e}me}$, $24^{\grave{e}me}$, $25^{\grave{e}me}$, $26^{\grave{e}me}$ et $27^{\grave{e}me}$ résolutions)

→ Institue une limitation globale du montant des émissions des résolutions ci-dessus à 2.500.000 euros de montant nominal maximum.

Vingt-neuvième résolution

Vingt-neuvième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

→ Permet au Conseil d'Administration de mettre en place un plan d'épargne entreprise et d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 1 500 000 euros pour les adhérents de ce PEE.

Fixe à quatorze (14) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trentième résolution

Trentième résolution – (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux)

→ Permet au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la Société. Fixation d'une période d'acquisition d'un an et d'une période de conservation d'un an pour pouvoir bénéficier des actions.

Fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trente-et-unième résolution

Trente-et-unième résolution – (Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions. Les bons des souscriptions d'actions permettent de souscrire des actions au prix fixé au moment de leur attribution, quand les conditions seront réunies. L'option est ouverte aux salariés et dirigeants de la Société relevant du régime des salariés (y compris administrateurs). **Fixe** à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trente-deuxième résolution

Trente-deuxième résolution – (Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés français du Groupe)

→ Permet au Conseil d'Administration d'augmenter le capital au profit des salariés des sociétés constituant l'Ecosystème Alan Allman Associates. Les actionnaires actuels ne peuvent pas souscrire à hauteur de leur quote-part du capital (suppression du DPS). Fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %.

Fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, la durée de la présente délégation.

Trente-troisième résolution

Trente-troisième résolution – (Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés de certaines filiales étrangères à des conditions comparables à celles qui seraient offertes en vertu des 29ème, 30ème, 31ème et 32ème résolutions)

→ Permet au Conseil d'Administration d'émettre des instruments financiers équivalents à ceux visés ci-dessus pour les salariés étrangers du groupe AAA quand les formules d'actionnariat salarié sont difficiles à mettre en œuvre dans les pays étrangers.

Trente-quatrième résolution

Trente-quatrième résolution – (Limitation globale du montant des émissions de titres réalisées en vertu des 29ème, 30ème, 31ème, 32ème et 33ème résolutions)

→ Institue une limitation globale du montant des émissions des résolutions ci-dessus à 5.000.000 euros, soit compte tenu de la valeur nominale des actions de la Société à ce jour, un montant maximum de 1.500.000 euros.

Trente-cinquième résolution

Trente-cinquième résolution - (Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation des actions rachetées)

→ Permet au Conseil d'Administration d'annuler les actions rachetées dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social et réduire corrélativement le capital social.

Trente-sixième résolution

Trente-sixième résolution – (Pouvoirs pour les formalités)

→ Formalités légales liées à cette assemblée.

07

CONCLUSION



MERCI

à nos actionnaires



NOS PROCHAINES ÉCHÉANCES



